

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX RPS

Le dirigeant doit mettre en place une procédure d'évaluation des risques psychosociaux.

Cette procédure concerne le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, la violence au travail, le stress au travail.

Elle est mise en place lors de la rédaction du document unique (DUERP).

Notre prestation

- Identification des risques à l'aide d'un questionnaire et méthode dédiée
- Rédaction du plan d'action des RPS de l'entreprise
- Présentation au dirigeant et définition des axes d'amélioration